

**Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi d'assistant(e) de direction à la direction générale dialogue transformation de l'action publique.**

Réf. : 4.2.5

## Décision

**La Présidente,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2025-43 du 21 mai 2025 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article 332-8-2, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la direction générale dialogue transformation de l'action publique (DGDTAP), un emploi d'assistant(e) de direction, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est d'assurer une mission d'assistance administrative à la directrice générale (organisation et participation aux instances) pilotées par la DGDTAP et rédaction de comptes-rendus.

**Décide,**

Article 1 : L'emploi d'assistante de direction à la direction générale dialogue transformation de l'action publique (DGDTAP) est ouvert au recrutement contractuel,

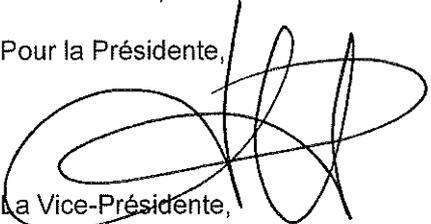
Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire de rédacteur, à savoir au minimum à l'échelon 1 IM 373 de catégorie B et au maximum à l'échelon 13 IM 508, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de Nantes Métropole,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **15 SEP. 2025**

Pour la Présidente,

  
La Vice-Présidente,  
Aicha BASSAL

mis en ligne le :

**16 SEP. 2025**